



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal  
Comité Régional OCCITANIE  
**COMITE du GARD**  
97, Rue Grieg « Le Beauvallon » -30900 NÎMES  
Tél :04.66.23.09.86 Mail : cd30@petanque.fr



## Règlement du CHAMPIONNAT DU GARD Tir de Précision Seniors, Juniors - Féminin et Masculin

### Article 1 – Dispositions générales

. Le Championnat Départemental de tir de précision est qualificatif uniquement pour le Championnat Régional. Le nombre de qualifiés par catégories sera défini par le Comité Régional.

. Par extension, tous les Qualificatifs, Championnats Départementaux et Régionaux sont soumis aux mêmes dispositions règlementaires et techniques que les Championnats de France.

**. De fait tout(e) licencié(e) qui s'inscrit pour un qualificatif et ou Championnat, s'engage à participer au Championnat de France ou au Championnat Régional s'il ou elle se qualifie.**

Le Comité Directeur a décidé de prendre en charge tous les frais d'arbitrage (repas compris) ainsi que les repas des délégués(ées), soit 5 arbitres + 8 délégués(ées) par journée.

Pour compenser une partie de la dépense, le Comité Directeur a décidé de demander une participation de 5€ à tous les seniors hommes et femmes lors des qualificatifs. (gratuit pour les juniors)

### Article 2 – Inscriptions :

**1ere épreuve** : phase qualificative seniors hommes et femmes

Avec prise en compte du meilleur résultat de deux séances de tir.

2 à 3 journées sont prévues suivant le nombre de participants(es).

Avec la perspective de 80 participants(es) maximum par journée avec (64 H et 16 F par journée).

Qualificatif matin et après-midi : hommes

Qualificatif après-midi : femmes

Dans le Boulodrome de Vers Pont du Gard si possible.

Les inscriptions devront se faire par mail à : **cd30inscription@orange.fr** par l'intermédiaire des Présidents de clubs. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Avec une participation de 5€ par personne pour les seniors masculins et féminins versée lors de l'inscription.

Lors de l'inscription veuillez noter de 1 à 3 la préférence du jour de participation.

Date limite le lundi vendredi **20 janvier midi.**

**2ème épreuve** : Finale du championnat avec 16 Femmes et 16 hommes qualifiés(es) lundi 01 mai 2023.

Les juniors participent directement au championnat.

Pour les juniors date limite d'inscription **03 avril 2023**, afin de pouvoir programmer la phase finale.

### Article 6 - Règles générales

Chaque atelier (5) sera disputé sur un « Pas de Tir » différent (4 distances) soit 1 « pas de tir » pour la boule seule, un « pas de tir » pour la boule à la sautée, etc....

Ce sont les joueur(ses) qui changeront de « pas de tir » une fois l'atelier terminé.

Les joueurs(ses) tirent l'un(e) après l'autre depuis la figure 1 jusqu'à la figure 5.

Seul un arbitre ou un membre mandaté de l'organisation est habilité à remettre en place cibles et obstacles.

Il est interdit aux coachs ou aux autres joueurs d'intervenir sur le pas de tir.

Pour chaque terrain il faut :

- Un arbitre ou un officiel (marqueur) pour contrôler la position des pieds des tireurs. Il dispose d'une plaquette blanche pour annoncer qu'il valide le tir et d'une rouge pour annoncer que le tir est nul
- Un arbitre qui, à l'aide de plaquettes portant les numéros 0, 1, 3 ou 5, annonce les résultats aux marqueurs, après avoir pris soin de vérifier que le tir a été validé.
- Un(e) délégué(e) ou un bénévole mandaté par le Comité pour la remise en place des obstacles

### **Horaires :**

**Information des horaires et des jours de passage seront communiqués sur le site de la boule du Gard ainsi qu'au présidents de clubs.**

. Vérification des Licences : à partir de 8 h 00

Les joueurs et joueuses qualifié(e)s se devront d'être présents à la Phase Finale.

Pour les absences non reconnues valables par le CD 30 les dossiers seront transmis à la commission de discipline.

### **Article 3 – Déroulement du Championnat :**

#### **-Phase qualificative :**

**-Les fiches de jeux seront délivrées, par la table de marque.**

Le Championnat du Gard de Tir de précision commence par une épreuve de qualification pour les seniors hommes et femmes.

Pour sélectionner 16 joueurs seniors masculins et 16 joueuses seniors féminines pour la phase finale.

Chaque participant(e) doit effectuer 1 série de vingt tirs, soit quatre tirs aux quatre distances pour chaque atelier (5). En 2 passages.

**Le classement se fait au meilleur score des 2 passages.**

En cas d'égalité de points pour les places qualificatives :

1- Le meilleur est celui ayant réalisé le plus de 5 points ; si l'égalité persiste c'est celui ayant réalisé le plus de 3 points, puis le plus grand nombre de 1.

2- En cas d'égalité parfaite, si plusieurs joueurs(ses) ont le même total que le(ou la) seizième, ils (ou elles) sont tous(tes) retenus(es).

L'horaire de passage est déterminé dans l'ordre d'inscription, la table de contrôle se chargeant de la répartition des joueurs ou joueuses sur les pas de tir.

La convocation avec l'heure de passage de chaque joueurs ou joueuses sera déterminée par la commission des championnats.

#### **-Phase finale :**

**Phase finale seniors masculins des 16 qualifiés :**

1ère séance de tir pour qualifier les quatre premiers : classement de 1 à 4

2ème séance de tir pour qualifier les quatre suivants : classement de 5 à 8

**Pour les résultats le score de chaque joueur est constitué par l'addition du total des scores des deux tours.**

**Phase finale seniors féminines des 16 qualifiées :**

1ère séance de tir pour qualifier les quatre premières : classement de 1 à 4

2<sup>ème</sup> séance de tir pour qualifier les quatre suivantes: classement de 5 à 8

**Pour les résultats le score de chaque joueuse est constitué par l'addition du total des scores des deux tours.**

### **Phases finales séniors masculins et féminins :**

Les ¼ de Finales se déroulent en confrontation directe de deux joueurs ou joueuses.

Le meilleur score étant qualifié pour les ½ puis idem en ½ pour la finale.

• Déroulement des quarts de finales : le(la) joueur(se) classé 1 rencontre le 8, le 2 rencontre le 7, le 3 rencontre le 6, le 4 rencontre le 5. • Déroulement des ½ finales :

Le (ou la) vainqueur de la rencontre 1 contre 8 : rencontre le vainqueur du 4 contre le 5,

Le (ou la) vainqueur de la rencontre 2 contre 7 : rencontre le vainqueur du 3 contre le 6.

En cas d'égalité de points, le vainqueur est celui ayant réalisé le plus de 5 points, si l'égalité persiste c'est celui ayant réalisé le plus de 3 points, puis le plus de 1 point.

En cas d'égalité parfaite est organisé un barrage dans lequel chaque joueur(se) ne tire qu'une boule par atelier depuis le cercle situé à 7 mètres.

Si l'égalité persiste la même épreuve est recommencée mais arrêtée dès qu'un(e) joueur(se) manque une cible.

### **Phase finale juniors**

**Les Juniors masculin et féminin participent directement à la phase finale.**

A l'issue de la 1<sup>ère</sup> épreuve les quatre meilleurs résultats sont qualifiés pour les quarts de finale en prenant, respectivement, les numéros 1 à 4, et les 16 suivants sont retenus pour participer à la seconde épreuve.

Cependant, si plusieurs tireurs sont ex-æquo à la seizième place, ils sont tous retenus.

Pour la seconde épreuve l'ordre de passage est inverse de l'ordre des résultats lors de la première épreuve, les joueurs ayant réalisé les scores les plus faibles tirant en premier.

La table de contrôle se charge de la répartition des joueurs sur les pas de tir.

A l'issue de la seconde épreuve les quatre meilleurs résultats sont également qualifiés pour les quarts de finale pour lesquels ils prennent les numéros de 5 à 8.

**Pour les résultats le score de chaque joueur ou joueuse est constitué par l'addition du total des scores des deux tours.**

En cas d'égalité de points le vainqueur est celui ayant réalisé le plus de 5 points : si l'égalité persiste c'est celui ayant réalisé le plus de 3 points, puis le plus de 1 point.

En cas d'égalité parfaite est organisé un barrage dans lequel chaque joueur ne tire qu'une boule par atelier depuis le cercle situé à 7 mètres.

Si l'égalité persiste la même épreuve est recommencée mais arrêtée dès qu'un joueur manque une cible.

La phase finale se déroule en confrontations directes selon le tableau suivant :

¼ de finale : 1 contre 8 ; 4 contre 5 ; 3 contre 6 ; 2 contre 7

½ finale : suivant les meilleurs scores des ¼, avec un classement de 1 à 4.

1 contre 4 et 2 contre 3.

Dans chaque match est qualifié le joueur ou joueuse ayant réalisé un meilleur score que son adversaire.

En phase finale les deux adversaires tirent tour à tour sur le même pas de tir.

Les coachs, les joueurs(ses) ainsi que les membres de leur équipe ne doivent rien « toucher » à la piste de tir.

Un arbitre par terrain est nécessaire pour annoncer aux marqueurs le résultat. De plus, un arbitre ou un officiel contrôlera la position des pieds dans le cercle de position du tireur.

De plus il y aura un marqueur par terrain. Personnes nécessaires par terrain : 3 personnes.

#### **Article 4 – Tenues vestimentaires :**

Tenues du haut avec identification du club, bas (short ou survêtement)

. La seule exception permettant de déroger à cette règle serait la pluie lors de la compétition, et uniquement sur décision du jury.

#### **Article 2 – Discipline :**

. Le dossier de tout joueur ou de toute joueuse inscrit(e) à un championnat Régional ou Départemental, qui ne participerait pas au championnat correspondant, s'il ne justifie pas son absence par écrit sous trois jours, sera transmis à la Commission de Discipline compétente.

. Sauf décision contraire du Comité Régional pour les Championnats du Comité Régional Occitanie, dans le cas où un joueur ou une joueuse qualifié(e) à un Championnat ne pourrait se présenter lors du championnat, elle doit en informer le responsable concerné du Comité au moins 15 jours avant le Championnat afin que le Comité puisse procéder au remplacement éventuel.

#### **Article 6 Record départemental de tir de précision**

Sur la Phase Finale départementale (pas sur la Phase de Qualification), il sera établi un Record de Tir Départemental ; le résultat pourra ainsi être comparé au Record Mondial.

#### **Article 7 – Récompenses pour les championnats :**

. Par le Comité : trophées aux vainqueurs, fanion au club et trophées aux finalistes.

. Trophée au tenant du record

. Par le secteur : récompenses aux 1/2 finalistes

. Aucune indemnité ne sera distribuée lors des Championnats Départementaux, les participants à ces Championnats ne disputent que le titre et/ou la qualification aux Championnats du Comité Régional.

Le Président Alain DONNADIEU



Le Secrétaire Général Gérard PRUNIERES



Mise à jour décembre 2022